



SUR LES NOUVELLES RÈGLES DÉFINISSANT LES PÉRIMÈTRES DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Le gouvernement envisage pour la rentrée prochaine une redéfinition de la carte de l'Éducation Prioritaire. Cette redéfinition à moyens constants ne permet pas de répondre aux besoins croissants de nombre de collèges, lycées et écoles marqués par de lourdes difficultés sociales et scolaires.

Si le ministère de l'Éducation décide d'ouvrir certains établissements à l'éducation prioritaire, c'est pour en fermer d'autres et le nombre total de réseaux n'évolue pas nationalement.

Les moyens alloués aux académies doivent être abondés pour répondre aux besoins des établissements. Dans le Languedoc Roussillon, la difficulté scolaire et la pression démographique conduisent à la création de trois réseaux supplémentaires avec un total de 31 collèges qui s'inscriraient dans un dispositif de l'Éducation Prioritaire, 16 en REP+ et 15 en REP. Ce solde positif dans la nouvelle carte académique ne doit pas cacher la suppression de six réseaux qui, lorsqu'on observe la liste des critères retenus par le Rectorat, ont des caractéristiques très proches de certains collèges maintenus ou entrants dans la nouvelle carte des REP.

Il est inacceptable que le blocage des moyens au niveau national se traduise, dans notre académie, par la sortie de six établissements des dispositifs de l'éducation prioritaire, pour que d'autres puissent en bénéficier.

Pour la FSU, le contexte socio-économique dégradé de certaines zones délaissées, justifie que de nouveaux établissements soient reconnus comme relevant des moyens des réseaux ZEP. Pour autant tous les établissements qui ont actuellement des moyens ZEP, doivent être maintenus dans les nouveaux dispositifs.

La FSU exige le maintien de tous les établissements qui relèvent de l'Éducation Prioritaire.

De la même façon nous exigeons que les lycées faisant partie des réseaux ZEP y demeurent en même temps que d'autres intégreront la nouvelle carte. L'absence de communication du rectorat de Montpellier, au sujet de la carte de l'Éducation Prioritaire pour les lycées, est de nature à susciter encore des doutes sur la volonté réelle de s'attaquer aux difficultés vécues dans certains établissements.

Pour le premier degré, la nouvelle politique académique voudrait que seules les écoles apparaissant dans le périmètre de recrutement d'un collège REP puissent bénéficier des moyens de l'Éducation Prioritaire. **Nous exigeons que les écoles jusqu'alors intégrées dans un réseau ZEP, y soient maintenues et que l'accès à des dispositifs spécifiques, pour d'autres écoles non encore rattachées à un réseau puisse être objectivement et sérieusement examiné.** De plus pour le 1^{er} degré, les critères utilisés sont insuffisants pour appréhender véritablement la réalité et les besoins des écoles, et donc adapter les nécessaires réponses.

Nous appelons les personnels à se mobiliser pour obtenir des moyens supplémentaires dans notre académie afin que chaque établissement, chaque école, puissent bénéficier des moyens nécessaires pour lutter contre l'échec scolaire.